

Règlement du Jeu-Concours « Science.lu »

Article 1 : Organisation

L'agence COMED S.A., 13, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, agissant pour le compte du Fonds National de la Recherche, 6, rue Antoine de Saint-Exupéry, L-1017 Luxembourg, ci-après dénommée « l'organisateur », organise du 3 juin 2013 au 28 juin 2013 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu-concours.

Article 2 : Participation et déroulement

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique résident au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque participant doit disposer d'une adresse email.

Sont exclus de la participation les collaborateurs et salariés de l'agence Comed S.A. et du Fonds National de la Recherche.

La participation se fait exclusivement par le moyen d'une application numérique accessible via le site www.science.lu ou www.facebook.com/Science.lu. Le jeu-concours consiste à répondre correctement à une des quatre questions y posées.

Chaque participant ne peut que participer qu'une seule fois par question. Chaque participant est libre de répondre à plusieurs questions, et de participer donc jusqu'à 4 fois au total.

Article 3. Désignation des gagnants

Sont à gagner au jeu-concours :

- 4 x 1 iPad mini 16GB Wi-Fi, soit 1 iPad mini 16 GB Wi-Fi pour chacune des quatre questions posées.

La détermination du gagnant se fait séparément pour chacune des 4 questions. Au cas où plusieurs participants ont répondu correctement, le gagnant pour cette question est déterminé par tirage au sort. La date prévue du tirage au sort est prévu le 4 juillet 2013.

Chaque personne ne peut gagner qu'une seule fois, donc pour une des questions posées. Au cas où la même personne était tirée au sort pour plusieurs questions, il ne sera tenu compte que de son premier tirage ; un autre gagnant sera alors tiré au sort parmi les autres participants ayant répondu correctement à la question.

Les gagnants sont avertis par courriel. Ils ont 30 jours à partir de cette notification pour communiquer à l'organisateur leur nom et l'adresse postale à laquelle leur gain pourra être envoyé. Passé ce délai, les gains deviendront obsolètes.

Article 4 : Attribution des lots

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou en devises, contre d'autres lots (même de valeur inférieure) ou contre toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 : Données nominatives

Les participants ont pris connaissance des règles et conditions d'utilisation en vigueur sur l'application numérique du concours accessible via www.science.lu ou www.facebook.com/Scienc.lu, et s'y soumettent sans conditions.

Les participants marquent par ailleurs leur accord à ce que les données personnelles qu'ils communiquent dans le cadre du présent concours soient stockées dans une base de données informatique. Ils autorisent le Fonds National de la Recherche à utiliser leur adresse email dans le cadre de ses actions de communication. L'organisateur s'engage à ne pas céder les données personnelles des participants à des tiers.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité.

Article 6 : Validité du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler, de reporter, d'écourter ou de modifier le jeu-concours, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 30 jours après la clôture du jeu.

Le présent jeu-concours est soumis à la loi luxembourgeoise.

Le recours en justice est exclu.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013